



Demande information sur prise de conges

Par **carineJ**, le **25/02/2011** à **09:43**

Bonjour,
Notre entreprise nous impose de prendre durant les mois d'été, Juillet et Août : 8 jours ouvrés maximum, cela car l'activité est assez haute étant donnée que nous gérons les sinistres des assurances. Est ce que cela est légal?
je vous remercie d'avance pour votre réponse.
cordialement,

Par **amajuris**, le **25/02/2011** à **10:15**

bjr,
tout à fait légal, c'est l'employeur qui décide des congés du personnel de son entreprise.

Par **pepelle**, le **26/02/2011** à **00:32**

Faux
L'employeur a l'obligation de donner entre le 1er mai et le 31 octobre 12 jours CONSECUTIFS(en jours ouvrables) ou 10 jours s'ils sont calculés ouvrés
Donc si on ne veut vous donner qu'une semaine en juillet ou août, il faut obligatoirement vous redonner 12 jours ou 10 jours avant fin octobre. Est-ce le cas ?